AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (15)ItemJean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 11 septembre 1874

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 11 septembre 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation1 p. (298r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 11 septembre 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 23/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47904

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction11 septembre 1874
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireGigault de Crisenoy, Étienne Jules (1831-1901)
Lieu de destinationLaon (Aisne)

Description

RésuméSur l'autorisation d'ouverture des écoles du Familistère. Godin accuse réception de la réponse du préfet à sa demande d'éclaircissements. Godin demande au préfet de lui dire si mesdames Paquerot et Dirson peuvent, d'après la déclaration qu'elles ont faite, ouvrir les classes auxquelles elles sont préposées sans être en contravention avec la loi. Dans le post-scriptum, Godin fait remarquer au préfet que le maire de Guise n'a pas fait la triple expédition des déclarations qu'il avait promis de faire.

Notes Destinataire : Étienne Jules Gigault de Crisenoy est nommé préfet de l'Aisne le 26 mai 1873 ; il occupa cette fonction jusqu'en 1876.

Mots-clés

Conflit, Éducation, Familistère, Procédure (droit)
Personnes citées

- Dirson [madame]
- Maillet, Joseph Alfred
- Paquerot, Marie Anastasie

Lieux cités<u>Guise (Aisne) - Familistère : écoles</u> Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 05/08/2025

298 Guise Il deplimbre 1/6 Monsieur le Prépé, J'ai reen la réponse que vous maner foir l'nonvieur de m'aireaser, et comme complément déclaire saurant p. meis rous prier de me dire si les dames Paqueres Trom - qui out fait wer dicheration peuvent ouvrier les classes aurquelles elles sont préposees, sans que l'admi mistration voie en cela une contraven tion à la loi. Dans le cas contraire, écoles de vent rester fermées pendans New Elek agreer, Moonseever le réfet, l'assurance de ma considération distingues. Governitor Mis. Es crois devoir vous faire remarquer. Me le Préfér que Me le Maire de Guise vest refuse à déligrer la triple expérition des déclarations et qu'il a dit qu'il les enrogait lui - meme à qui de droit le ne puis donc avoir d'autre garantie que cet errai doit regulièrement fact